

Avis adopté

Séance plénière du 15 février 2023

Financer notre Stratégie Energie-Climat : donnons-nous les moyens de nos engagements

Déclaration du groupe des Entreprises

La stratégie française pour l'énergie et le climat constitue une feuille de route pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et pour assurer l'adaptation de notre société aux impacts du changement climatique. Elle sera, entre autres, constituée de la toute première loi de programmation énergie climat (LPEC) programmée pour mi 2023.

L'enjeu est d'importance pour tous : gouvernants, entreprises et citoyens. Les entreprises de toute taille sont d'ores et déjà engagées dans la transition écologique. La plupart d'entre elles ont initié des démarches ambitieuses et innovantes pour produire dans des conditions soutenables pour l'environnement. La réussite de cette profonde évolution suppose de mettre en place des écosystèmes vertueux permettant à tous les acteurs de la chaîne de valeur d'être les plus efficaces possibles. Si l'inaction n'est pas une option, la planification est nécessaire.

Pour le groupe Entreprises, les moyens pour arriver à un financement équilibré doivent être très variés et surtout ne peuvent se situer à un niveau uniquement national pour des raisons de compétitivités et de concurrence. Les Etats-Unis, comme la Chine ne jouent pas sur ce terrain avec les mêmes armes que la France : une réponse européenne est dans ce contexte un minimum pour ne pas affaiblir notre tissu économique. La préconisation 10 qui appuie la création d'un fonds européen pour la transition écologique va dans ce sens.

Prenons l'exemple du transport, souvent stigmatisé. Le groupe Entreprises alerte sur la nécessité de ne pas fragiliser ce secteur. Le transport doit pouvoir continuer à bénéficier de dérogation dans l'utilisation d'énergie fossiles, dans une période transitoire permettant de basculer vers des énergies décarbonées. Parallèlement, rappelons qu'en période de transition énergétique où on utilise encore l'énergie fossile, la recherche reste donc fondamentale pour en améliorer la performance et trouver des solutions de substitution innovantes. Il faut donc continuer à préserver les capacités d'investir en matière de recherche et développement.

De même, accroître la fiscalité n'est pas soutenable alors que la France est l'un des pays de l'OCDE parmi les plus taxés et qui accumule les dépenses publiques les plus importantes. Nous exprimons donc des réserves sur la préconisation 6 qui prévoit de renforcer la fiscalité de la plus-value de la cession de biens à titre onéreux, même si celle-ci a été encadrée, à juste raison. Nous nous inquiétons, de même, des effets potentiels de certains éléments de la proposition 15 qui peuvent créer d'éventuelles distorsions de concurrence.

Enfin, il faut saluer les nombreuses initiatives et process d'adaptation mis en œuvre par tous les acteurs de la société civile et au sein d'entreprises de plus en plus nombreuses. Cette réalité mérite de plus amples concertations pour étudier plus en profondeur les enjeux, leurs conséquences et les nombreuses démarches à mettre en œuvre. C'est de cette complémentarité et de ces innovations que naitront des solutions efficaces pour la transition écologique.

Même si nous ne partageons pas la totalité des préconisations, **le groupe Entreprises vote cet avis.**